

L'ASSOCIATION DU VILLAGE SHAUGHNESSY VILLAGE ASSOCIATION

PAR TÉLÉCOPIEUR : (514) 872-2556

Montréal, le 11 avril 2003

Me Jacqueline Leduc
Greffière de la Ville
Office de Consultation Publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal, (Québec)
H3A 1X6

Objet : Modification au plan d'urbanisme
Projet de règlement P-03-042

Madame la Greffière

Les membres de l'Association du Village Shaughnessy veulent porter à la connaissance des commissaires de l'Office de Consultation publique de Montréal, leurs commentaires et la position de l'Association concernant le projet de règlement pour modifier le plan d'urbanisme de la Ville et permettre l'agrandissement d'un édifice situé au 1544-59, rue Towers dans l'Arrondissement Ville-Marie.

Nous avons structuré notre document en deux parties. La première partie présente succinctement l'Association du Village Shaughnessy (AVS) et établit la représentativité du groupe. La deuxième partie introduit les commentaires et la position adoptée par notre organisme.

Partie 1 : L'Association du Village Shaughnessy

L'AVS est un organisme à but non lucratif constitué en 1981. Depuis plus de 20 ans, les membres de l'AVS font la promotion de l'amélioration de la qualité de vie, l'embellissement, la réduction du crime, les relations de bon voisinage, les échanges sociaux, la recherche historique et la reconnaissance des caractéristiques patrimoniales du Village.

Le Village tire son nom de la Maison Shaughnessy, maintenant incorporée au Centre Canadien d'Architecture. En vertu de ses Lettres constitutives, le village Shaughnessy est borné par les rues Guy, Sainte-Catherine, le boulevard René-Lévesque et l'avenue Atwater.

L'AVS représente les intérêts des résidents du Village, propriétaires et locataires. Les directeurs se réunissent mensuellement et partagent des sujets d'intérêt commun. L'AVS a marqué sa présence sur ce territoire par l'organisation de concours d'embellissement, le grand nettoyage printanier des rues et ruelles, le développement des affaires locales et la publication de documents sur les caractéristiques architecturales et patrimoniales du Village. Ces publications ont donné lieu à un tour guidé du Village. Depuis près de 20 ans, le bulletin périodique **Info-Shaughnessy** informe les uns et les autres de l'état d'avancement des dossiers.

L'AVS a établi une tradition de collaboration avec les autorités municipales sur la base de rencontres fréquentes et d'échange de correspondance. C'est dans cet esprit que nous offrons nos commentaires sur le projet d'agrandissement de l'édifice du 1455-59, rue Towers.

Partie 2 : Les commentaires et la position de l'AVS

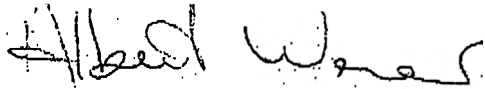
1. Nous sommes d'accord avec l'usage résidentiel proposé et le fait que les unités seront de type de propriété condominium. Cependant le projet de règlement ne devrait pas étendre l'usage résidentiel aux terrains le long de la rue Sainte-Catherine.
2. Nous nous opposons à l'accroissement de la densité sur tout l'ensemble de la zone identifiée. Nous acceptons que la densité soit haussée en bordure du boulevard de Maisonneuve. Nous ne souhaitons pas qu'elle soit haussée pour les terrains en bordure de la rue Sainte-Catherine.
3. Le projet architectural de l'agrandissement manque de sensibilité et n'utilise pas un langage architectural favorisant son intégration à un environnement victorien. Les bâtiments existants de part et d'autre de l'agrandissement (élévation boulevard de Maisonneuve) ne sont pas intégrés dans une même séquence architecturale avec le bâtiment proposé. L'élévation proposée sur le boulevard de Maisonneuve n'a pas la finesse des bâtiments anciens qui l'entourent.
4. L'agrandissement s'installe résolument en bordure du trottoir le long du boulevard de Maisonneuve. Le plan de localisation montre la projection au sol des balcons. Par contre le bâtiment au nord marque une marge de recul plus prononcée et nous pensons que bâtiment proposé devrait suivre les mêmes règles d'implantation.
5. Le bâtiment proposé aura une présence agressive le long du trottoir du boulevard de Maisonneuve. Les balcons du rez-de-chaussée sont adjacent au trottoir (voir le plan

du Rez-de-Chaussée). Pour les protéger des piétons, on veut construire un muret de béton qui viendra accentuer l'effet d'agressivité sur la rue. Ce mur de béton et ce type de clôture ne respectent pas le caractère victorien des bâtiments du voisinage.

6. Le plan des mezzanines et l'élévation sur le boulevard de Maisonneuve dénotent une trop forte densité sur cette façade. La hauteur et le volume de l'agrandissement écrasent les bâtiments victoriens de part et d'autre. Cependant nous pensons que la partie de l'agrandissement qui jouxte le bâtiment existant au sud du terrain considéré, le long de la rue Towers, peut quant à elle, être densifiée.

L'Association du Village Shaughnessy croit que le projet déposé ne respecte pas le caractère architectural de notre voisinage, ni le caractère piétonnier de nos rues. Ce projet doit être retravaillé pour tenir compte d'une plus faible densité. L'architecte devrait utiliser un langage architectural plus approprié au caractère victorien des bâtiments avoisinants et adopter une implantation et une présence moins agressive le long du trottoir sur le boulevard de Maisonneuve. En conclusion, les membres de l'Association croyons que le projet de règlement d'amendement du plan d'urbanisme ne devrait pas être adopté par les autorités municipales.

Espérant que les Commissaires de l'Office de Consultation publique de Montréal prendront ces commentaires en considération, je vous prie de croire, Madame la Greffière, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Albert Wener, Ph.D.
Président